

DOCS

CA1
EA507
C18f
v. 1
1998
Copy 1

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01029486 9

CANADA

Regard sur le monde

L'Accord sur la Cour criminelle internationale

NOV 10 1999

porte l'empreinte du Canada

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires étrangères

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

C'est une tradition qui remonte à la fondation de l'Organisation des Nations unies (ONU) en 1945 et à la toute première mission de maintien de la paix à Suez, laquelle a créé un précédent et a valu le prix Nobel de la paix 1957 à M. Lester B. Pearson. Pendant plus d'un demi-siècle, le Canada a joué un rôle de premier plan comme promoteur de la paix et de la primauté du droit dans les affaires internationales.

Le 18 juillet 1998, un nouveau chapitre important est venu s'ajouter à cette longue tradition : la signature par le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, du statut établissant le cadre de la Cour criminelle internationale (CCI).

La Cour sera le premier tribunal international permanent habilité à traduire en justice les personnes accusées de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et, par la suite, de crimes d'agression.

Forgé au cours de cinq semaines de difficiles et parfois vives négociations, le statut de la CCI représente une

victoire pour le Canada et le groupe d'États de même opinion qui, sous son impulsion, avaient reconnu d'emblée la nécessité d'une cour internationale.

Le statut a été adopté par 120 voix contre 7, et 21 abstentions. M. Axworthy,

• suite à la page **2**

Numéro 1 • 1998

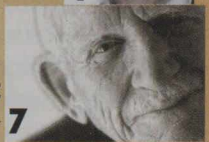
Profil d'une ONG :

Internet des droits humains **4**



Citoyen du monde :

John Peters Humphrey **7**



Droits de la personne,

l'engagement du Canada **8**



Profil historique,

la maison que Mike a érigée **12**



Convention sur l'interdiction

des mines antipersonnel **15**



Makwa International	6
Nations — Actualités	13
Centre canadien pour le développement de la politique étrangère	14
Nouvelles en bref	16



photo : Laurie Wiseberg

Le statut de la CCI reconnaît que les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables en temps de guerre. Le viol, l'esclavage sexuel et autres formes de violence sexuelle sont reconnus comme étant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

• suite de la page 1

qui a pris la parole à la plénière et a participé à la Conférence afin de rallier les appuis en vue de la création de la CCI, a déclaré : « Il est encourageant de constater qu'un si grand nombre de pays ont appuyé la création de cette institution, qui revêt une importance aussi fondamentale pour la paix, les droits de la personne et la sécurité. »

Le Canada a joué un rôle de premier plan lors de la création de la CCI, notamment en présidant le groupe d'États de même opinion au sein de la commission préparatoire qui a œuvré deux ans à l'élaboration de la législation cadre. Le Canada a aussi versé une aide financière à certains pays parmi les moins développés pour qu'ils puissent prendre part aux réunions préparatoires et assister à la dernière conférence diplomatique, d'une durée de cinq semaines, à Rome. Le juriste du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, M. Philippe Kirsch,

présidait le Comité plénier chargé de la rédaction du texte définitif.

Une tâche redoutable attendait le Comité. La première ébauche du traité était un volumineux document qui comptait 173 pages, 116 articles et 1 300 « crochets » — des questions difficiles à être réglées plus tard. Après avoir institué les séances nocturnes, un des premiers gestes posés par M. Kirsch a été de demander aux groupes de rédaction d'abandonner la méthode des crochets et de s'attaquer de front aux questions à régler. Après quatre semaines de travail, le Comité présentait un document de 83 pages, sans crochets, passablement compact, et comportant 128 articles.

La CCI innove en traitant de crimes internationaux commis par des personnes plutôt que par des États, et sa compétence s'étend aux crimes perpétrés lors de con-

flits domestiques. Présidée par 18 magistrats issus de 18 pays, la Cour aura automatiquement juridiction pour ces crimes. Ainsi, les États qui ont ratifié le statut reconnaissent de ce fait la juridiction de la Cour, qui n'aura pas à demander leur consentement chaque fois qu'elle sera appelée à agir. L'établissement d'un procureur indépendant, élu par scrutin secret par les États qui ont ratifié le statut, est une autre nouveauté.

Le statut prévoit par ailleurs que la Cour peut être saisie d'une affaire de plusieurs façons. Les pays ayant ratifié le statut peuvent enclencher le processus, tout comme le Conseil de sécurité et le procureur indépendant.

La CCI verra le jour dès que 60 États auront ratifié le statut. Pour sa part, le Canada s'est engagé à le faire le plus rapidement possible et invite les autres pays à suivre son exemple.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, signe « l'acte final » ou statut créant la CCI à Rome, le 18 juillet 1998. À ses côtés, M. Philippe Kirsch, juriste du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et président du Comité plénier de la conférence.



photo : Canapress/Walter Venuti

Entrevue avec

Né à Namur, en Belgique, en 1947, M. Philippe Kirsch arrive au Canada avec sa famille à l'âge de 14 ans. Il entre au ministère des Affaires extérieures en 1972 après l'obtention de sa maîtrise en droit à l'Université de Montréal. Depuis, M. Kirsch a été ambassadeur et représentant permanent adjoint du Canada aux Nations unies ainsi qu'ambassadeur et agent pour le Canada auprès de la Cour internationale de justice.

Presque toute la carrière de M. Kirsch s'est déroulée au sein d'organisations multilatérales dans le domaine du droit international et de la sécurité mondiale. Il a notamment présidé les comités suivants : l'influent Sixième Comité (questions juridiques) de l'ONU; le Comité de l'ONU chargé de la suppression du terrorisme nucléaire; le Comité de l'ONU chargé de l'élaboration de la convention sur la suppression des attentats à la bombe perpétrés par des terroristes; et le Comité de rédaction de la 26^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 1995.

En juin 1998, à Rome, M. Kirsch est élu à la présidence du Comité plénier de la Conférence sur la Cour criminelle internationale qui a négocié le texte final.

Canada — Regard sur le monde s'est entretenu avec M. Kirsch à Ottawa sur les intérêts et le rôle du Canada dans la création de la Cour criminelle internationale.

Philippe Kirsch

JURISCONSULTE AU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Voici quelques extraits de cette entrevue :

Canada — Regard sur le monde

Dans quelle mesure le statut signé à Rome est-il le reflet de la vision canadienne d'une cour criminelle internationale?

Philippe Kirsch

Le statut porte une empreinte canadienne considérable. Le texte provisoire approuvé à la Conférence renferme les particularités institutionnelles que le Canada souhaitait y trouver et sur lesquelles il a insisté avec d'autres pays, comme ceux du groupe d'États de même opinion. Je cite quelques exemples :

- la compétence d'office de la Cour en matière pénale;
- sa compétence en matière de conflits domestiques armés qui, comme nous le savons, sont la principale cause des bains de sang et des atrocités commises ces dernières années;
- l'incorporation de dispositions sévères concernant les crimes sexuels et les crimes contre les enfants;
- la complémentarité — le fait que la Cour agira uniquement lorsque l'appareil judiciaire national ne pourra pas ou ne voudra pas mener une enquête véritable ou traduire les coupables en justice. Je dois signaler que cela offre une protection considérable aux États dotés d'un système judiciaire efficace. La Cour ne se substituerait pas dans les causes impliquant leurs citoyens, car ces pays seraient à même d'agir de façon appropriée;
- la compétence de la Cour peut être enclenchée par un procureur indépendant ainsi que par les États parties au statut et le Conseil de sécurité de l'ONU.

Canada — Regard sur le monde

Quelles seront les relations entre la Cour et le Conseil de sécurité?

Philippe Kirsch

Ce sera une relation constructive. Le Conseil pourra soumettre des cas à la Cour et exiger la coopération de tous les États membres de l'ONU. Exceptionnellement, le Conseil pourra demander à la Cour de surseoir 12 mois aux poursuites lorsque des mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales seront en place.

Canada — Regard sur le monde

Comment la création de la Cour profitera-t-elle aux Canadiens et aux Canadiennes?

Philippe Kirsch

Les avantages seront nombreux — deux en particulier me viennent à l'esprit. Le Canada est l'un des pays qui contribuent le plus au maintien de la paix et aux missions humanitaires. La Cour permettra d'accroître l'efficacité de ces missions et, je pense, de diminuer le risque pour les gardiens de la paix. On a suggéré par exemple qu'une des raisons pour lesquelles il n'y a eu aucune perte de vie pour les États-Unis lors de la mission d'application des Accords de Dayton (qui ont mis fin au conflit dans l'ex-Yougoslavie) est que les responsables des atrocités étaient déjà inculpés et avaient par conséquent perdu leur autorité et leur capacité d'influer sur les événements.

Mais, essentiellement, il y a les avantages que les Canadiens et les Canadiennes partageront avec les citoyens des autres pays. En réaffirmant la primauté du droit, la Cour aura un effet stabilisateur sur les relations internationales. Par ailleurs, elle devrait favoriser la réconciliation après les conflits en isolant et en stigmatisant les criminels de guerre.



photo : Canapress/Tom Hanson

Canada — Regard sur le monde

La Cour continuera-t-elle d'évoluer?

Philippe Kirsch

Oui, assurément. Nous devons par exemple définir l'agression et élaborer des règles pratiques pour le fonctionnement de la Cour. En outre, nous nous attendons à ce que, après en avoir observé le fonctionnement, les nations qui ont voté contre la création de la Cour la considéreront comme une institution juridique et non politique, se raviseront et l'appuieront.

Est-ce une cour parfaite? Pas encore — mais elle est solidement établie. L'ayant qualifiée de leur d'espoir pour les générations futures, le secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan, a affirmé que sa création constituait un pas de géant dans notre démarche vers l'universalité des droits de la personne et la primauté du droit.



photo : John Rodsted

Internet des droits humains (IDH) est un chef de file mondial en matière d'échange d'information au sein de la communauté internationale de défense des droits de la personne. IDH a ainsi assuré le secrétariat du Forum international des organisations non gouvernementales (ONG) « Vienne plus cinq » à Ottawa, du 22 au 24 juin 1998.

Créée aux États-Unis en 1976, IDH s'est établie à Ottawa en 1990. Sa cofondatrice et présidente-directrice générale, la Canadienne Laurie Wiseberg, se remémore les débuts de l'organisation : « À la fin des années 1960, mon mari — maintenant décédé — Harry Scoble, avait un étudiant brésilien qui s'appelait

l'organisation était efficace, et dans quelles situations. »

« Quant à moi, mon intérêt pour le rôle des ONG est né des recherches que j'ai faites pour préparer ma thèse de doctorat. Elle portait sur les politiques des opérations de secours international menées au Biafra pendant la guerre civile nigériane. »

« Nous avons commencé nos premières recherches à Los Angeles. J'y faisais mon doctorat, et Harry y était professeur de sciences politiques. Nous avons officiellement lancé Internet des droits humains alors que nous enseignions à l'Université de l'Illinois à Chicago. »

Internet des droits

Bolivar. Les militaires l'ont jeté en prison lorsqu'il est retourné à São Paulo pour faire sa recherche de doctorat. C'est alors que mon mari a connu Amnistie internationale. Il a travaillé avec cette organisation afin de faire libérer Bolivar. Aujourd'hui, Bolivar est un conseiller clé en matière de droits de la personne auprès de l'actuel président du Brésil. »

« Au début des années 1970, Harry et moi avons choisi Amnistie internationale comme sujet de notre première étude d'un groupe d'intérêt international. Nous voulions établir si

« Puis, en 1978, nous en sommes venus à la conclusion que pour avoir un meilleur rayonnement, il nous fallait être dans un lieu de convergence de l'information. Aux États-Unis, cela voulait dire Washington ou New York. Comme l'administration Carter venait de s'installer à la Maison-Blanche et que les droits de la personne faisaient partie de son programme, nous avons déménagé à Washington. Nous avons travaillé à partir de la maison pendant les cinq premières années. »

« En 1985, la Harvard Law School nous a invités à déménager à Boston. Peu après le décès de mon mari, en 1990, j'ai décidé de revenir au Canada en emportant IDH avec moi. »

Aujourd'hui, en plus d'être présent sur Internet, IDH entretient des contacts par téléphone, par télécopieur et par la poste avec plus de

Le rôle principal d'IDH est de pourvoir aux besoins d'information des universitaires, des militants des droits de la personne, des avocats de demandeurs d'asile et d'organismes grâce à son important centre de documentation et ses vastes banques de données.

photo : Internet des droits humains



5 000 organisations et individus qui travaillent à l'avancement des droits de la personne.

Au départ, IDH s'appelait « Internet: the International Human Rights Documentation Network ». Cela n'avait rien à voir avec le World Wide Web de l'Internet d'aujourd'hui. Toutefois, quand IDH a transporté ses activités dans le cyberspace, l'existence de ce réseau a permis d'offrir aux personnes œuvrant aux droits de la personne un « réseau à l'intérieur de la toile ».

Internet des droits humains a essentiellement pour rôle de pourvoir aux besoins d'information d'universitaires, de militants des droits de la personne, d'avocats de demandeurs d'asile et d'organisations du monde entier, en mettant à

humains

leur disposition son centre de documentation et ses vastes banques de données. Celles-ci contiennent des résumés bibliographiques, des renseignements sur des milliers d'organisations de défense des droits de la personne, d'organismes de financement, de prix décernés et de programmes d'éducation, ainsi que de l'information sur les droits des enfants.

IDH produit des publications trimestrielles et annuelles, des répertoires et des publications spéciales. Sa principale publication, *The Human Rights Tribune*, est un magazine d'information et d'analyse trimestriel qui s'adresse au public et au milieu des droits de la personne.

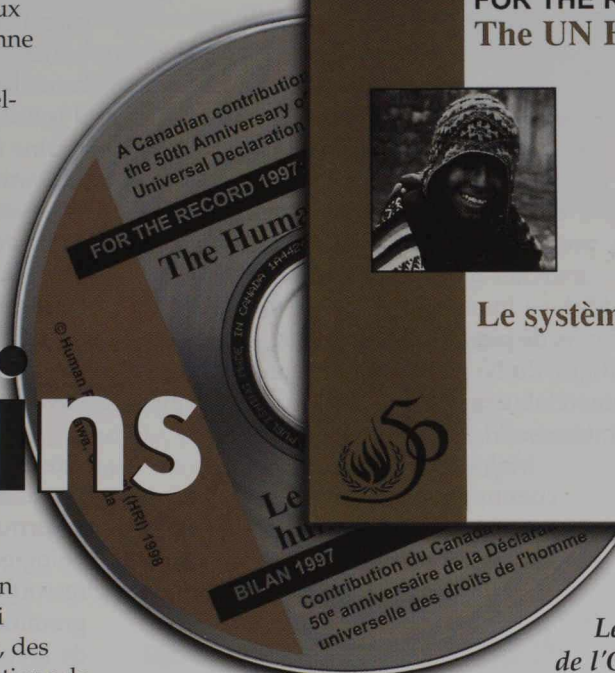
Pour financer ses activités, IDH dirige des projets de recherche, offre un programme de stages et agit comme expert-conseil auprès des Nations unies. Il reçoit aussi des dons de la part de fondations.

Visitez son site Web : www.hri.ca



Laurie Wiseberg, directrice générale,
Internet des droits humains.

photo : Internet des droits humains



Human Rights Internet (HRI)

A Canadian contribution to the 50th Anniversary of the Universal Declaration of Human Rights

FOR THE RECORD 1997: The UN Human Rights System



Le système des droits humains à l'ONU : BILAN 1997

Contribution du Canada au 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Internet des droits humains (IDH)

Le système des droits humains de l'ONU : bilan 1997

Internet des droits humains (1998)

Un important ouvrage réalisé par l'organisation non gouvernementale Internet des droits humains (IDH) en collaboration avec le ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international est maintenant disponible en format conventionnel et sur support CD-ROM. *Le système des droits humains de l'ONU : bilan 1997* présente les développements survenus dans le domaine des droits de la personne en 1997, pays par pays ainsi que sur une base thématique.

Pour chaque pays ou territoire étudié (plus de 190), le rapport passe en revue tous les documents pertinents de l'ONU, ce qui comprend les rapports présentés aux organismes de surveillance des traités, avec un résumé des conclusions des experts; toutes les références faites dans les rapports des rapporteurs spéciaux, des représentants spéciaux ou des groupes de travail de la Commission des droits de l'homme de l'ONU (CDH) et de la Sous-commission; ainsi que toutes les résolutions et décisions pertinentes de la CDH et de la Sous-commission, du Conseil économique et social (ECOSOC), de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Bilan 1997 se veut le premier d'une série qui paraîtra chaque année. Le rapport est disponible en français et en anglais en six volumes à reliure spirale. La version CD-ROM comprend les rapports dans les deux langues officielles et des hyperliens vers tous les documents de références originaux de l'ONU en anglais (l'absence d'hyperliens avec les documents de référence dans la version française est due à la rareté de ces derniers en version électronique).

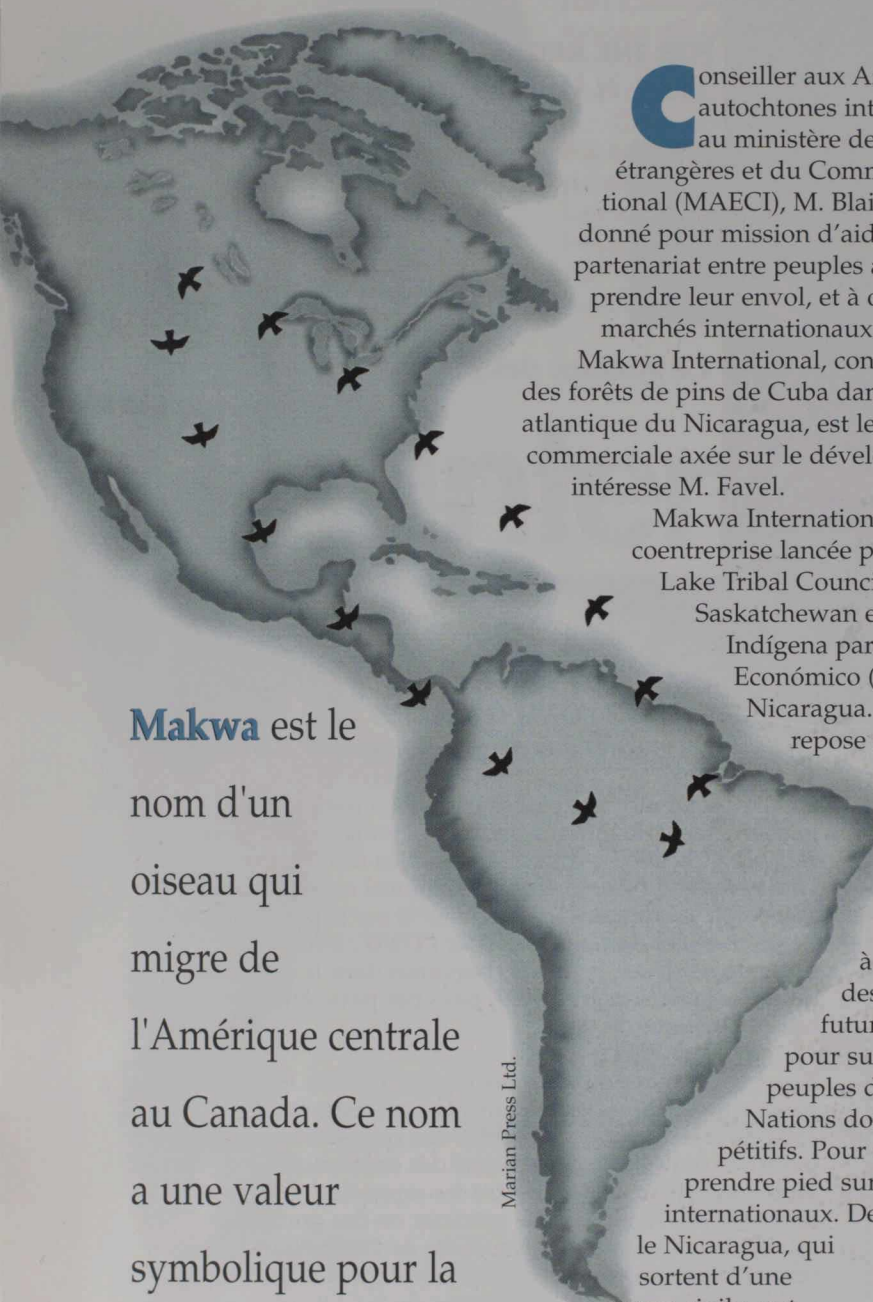
Internet des droits humains

8, rue York, bureau 302
Ottawa (Ontario)
Canada K1N 5S6

Tél. : (613) 789-7407, poste 9204
Télex. : (613) 789-7414
Courriel : paul@hri.ca

MAKWA INTERNATIONAL :

un projet de partenariat entre peuples autochtones sur le point de prendre son envol



Makwa est le nom d'un oiseau qui migre de l'Amérique centrale au Canada. Ce nom a une valeur symbolique pour la coentreprise puisque Makwa veut aussi dire « oiseau de bon augure ».

Marian Press Ltd.

Conseiller aux Affaires autochtones internationales au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), M. Blaine Favel s'est donné pour mission d'aider les projets de partenariat entre peuples autochtones à prendre leur envol, et à obtenir accès aux marchés internationaux. Le projet de Makwa International, consistant à gérer des forêts de pins de Cuba dans la région atlantique du Nicaragua, est le genre d'activité commerciale axée sur le développement qui intéresse M. Favel.

Makwa International est une coentreprise lancée par le Meadow Lake Tribal Council (MLTC) de la Saskatchewan et la Corporación Indígena para el Desarrollo Económico (CIDE s.a.) du Nicaragua. Ce partenariat repose sur la conviction

que des alliances entre les peuples autochtones sont nécessaires à la survie des générations futures. En effet, pour survivre, les peuples des Premières Nations doivent être compétitifs. Pour cela, ils doivent prendre pied sur les marchés internationaux. Des pays comme le Nicaragua, qui sortent d'une guerre civile, ont particulièrement besoin de projets qui favorisent le développement économique et social, et, en retour, renforcent les efforts de réconciliation et de consolidation de la paix.

Ce projet de gestion forestière, dont la

planification progresse à grand pas, reçoit entre autres l'appui du MAECI, de l'Agence canadienne de développement international, d'Industrie Canada et de la Banque interaméricaine de développement. L'objectif premier de Makwa International consiste à mettre sur pied une petite scierie, à laquelle s'ajouterait une usine de fabrication de bois de placage. Ce genre d'investissement permettrait de fabriquer ultérieurement des produits à valeur ajoutée, avec des essences comme l'acajou et le teck, en autant que cela respecte les objectifs environnementaux.

Le Nicaragua bénéficiera d'investissements directs de 15 millions de dollars canadiens, qui permettront de créer 150 emplois, de donner de la formation et d'effectuer le transfert de technologie nécessaire à une gestion durable des ressources. Grâce à l'instauration d'un programme de reboisement intensif, le rendement de la forêt doit atteindre près de 450 000 mètres cubes sur une période de 20 ans.

Pendant des mois, les membres du MLTC ont voyagé d'une communauté à l'autre dans la région Miskito du Nicaragua, souvent en canot ou en bateau, pour mieux comprendre ses habitants et pour élaborer une vision commune en matière de développement, qui favorise le réinvestissement dans la région. Les partenaires de Makwa International sont résolus à trouver des solutions administratives et financières qui lui permettront de réaliser son projet. Le fait de préparer le terrain pour d'autres projets de partenariat entre peuples autochtones, représente déjà une grande réalisation à l'actif de Makwa International.

photo : MLTC



Le but du Meadow Lake Tribal Council (MLTC) est de bâtir des programmes de développement social et économique stables.

photo : MLTC



La formation du personnel autochtone dans les domaines administratif, technique et financier, ainsi que dans les rôles de leadership, sera planifiée, organisée et mise en place autour de projets spécifiques fondés sur les priorités de la communauté.



CITOYEN DU MONDE

John Peters Humphrey

Presque 50 années se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par les Nations unies. Ce document, une des premières grandes réalisations des Nations unies, demeure un instrument puissant qui continue d'avoir une incidence énorme sur la vie des gens partout dans le monde. Saluée par M^{me} Eleanor Roosevelt comme la Magna Carta de l'humanité, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été rédigée par le Canadien John Peters Humphrey.

« M. Humphrey était un Canadien remarquable, qui a travaillé avec acharnement à promouvoir et à protéger des libertés qui, pour nombre d'entre nous, vont de soi », a déclaré M. John Cripton, directeur et président du Centre national des Arts (CNA), à Ottawa. M. Cripton faisait cette remarque lors de l'ouverture de l'exposition sur la vie et l'époque de ce Canadien exceptionnel, organisée dans le cadre de Festival Canada 1998. « Les idées et les écrits de cet homme ont changé le monde », a-t-il ajouté.

Né en 1905 à Hampton au Nouveau-Brunswick, M. Humphrey est très tôt victime de drames personnels, perdant un bras dans un accident à l'âge de six ans, puis ses parents, à 11 ans. Il surmonte ces terribles épreuves et se distingue d'abord dans ses études, puis comme professeur de droit à l'Université McGill de Montréal. Les grands événements de son époque, la Crise de 1929 et la Deuxième Guerre mondiale, contribuent à façonner ses valeurs.

En 1946, M. Humphrey est nommé directeur de la Division des droits de l'homme des Nations unies. L'année suivante, il rédige la première ébauche de la Déclaration, un texte de 400 pages qui servira de document de travail à un comité de rédaction de huit membres. C'est la première fois que les droits de la personne et les libertés fondamentales sont élaborés et définis aussi

minutieusement. Le 10 décembre 1948, après de longues discussions, l'Assemblée générale des Nations unies adopte, à l'unanimité, la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui fut alors qualifiée de « vision de ce que le monde devrait être ».

Universitaire, humaniste et fonctionnaire international, M. Humphrey se considérait à la fois comme un nationaliste canadien et un citoyen du monde, persuadé que ces deux convictions étaient compatibles. Il a célébré l'esprit humain et travaillé toute sa vie à promouvoir les droits de la personne.

John Humphrey
et Eleanor
Roosevelt.



photo : succession de John P. Humphrey

Selon lui, « il y a un lien fondamental entre les droits de la personne et la paix. La paix régnera sur terre lorsque les droits de tous et de toutes seront respectés ».

Après avoir pris sa retraite des Nations unies, M. Humphrey est demeuré un citoyen actif. Il est notamment devenu :

- membre fondateur et premier président de la section canadienne d'Amnistie internationale en 1973;
- membre fondateur de la Fondation canadienne des droits de la personne;
- vice-président de la Commission internationale des juristes;
- membre de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (1970);
- membre du conseil d'administration de la Ligue internationale des droits de l'homme;
- président de la section canadienne de la Conférence mondiale sur la religion et la paix;
- membre du conseil d'administration de la Société québécoise de droit international;
- membre honoraire des Amputés de guerre du Canada.

Nous remercions M. Gerry Grace, archiviste et coordonnateur des expositions du Centre national des Arts à Ottawa, pour son appui dans la préparation de cet article.

JOHN PETERS HUMPHREY

est décédé en 1995.

Son principal héritage, la Déclaration universelle des droits de l'homme, continue d'inspirer les individus et les nations.

photo : Eliza Massey

Avec l'aimable autorisation de M^{me} Margaret Kunstler Humphrey

Droits de la personne

L'ENGAGEMENT DU CANADA

Depuis un demi-siècle, le Canada et les Canadiens et Canadiennes jouent un rôle déterminant dans les efforts faits pour enchâsser la protection des droits de la personne dans le droit international.

L'action du Canada dans ce domaine remonte à la rédaction en 1947 du document historique qu'est la Déclaration universelle des droits de l'homme par M. John Peters Humphrey (voir page 7).

Par la suite, le Canada a participé à la rédaction de traités fondamentaux relatifs aux droits humains interna-

tionaux. Ces documents traduisent les grands concepts contenus dans la Déclaration universelle en des obligations conventionnelles détaillées. Ils portent sur six facettes des droits de la personne : les droits civils et politiques; les droits économiques, sociaux et culturels; la discrimination raciale; la torture; les droits des femmes; les droits des enfants.

Plus récemment, le Canada a également joué un rôle de premier plan dans deux importantes réalisations : la rédaction de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993, et la création du poste de

haut commissaire des Nations unies (ONU) aux Droits de l'homme.

ACTIVITÉS

En 1998, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a participé ou participera aux activités suivantes :



Le respect des droits de la personne est essentiel au développement de sociétés stables, démocratiques et prospères vivant en paix les unes avec les autres. Le Canada est déterminé à promouvoir les droits de la personne dans le cadre de ses relations économiques, commerciales et d'aide au développement, ainsi qu'à travers les instances multilatérales qui, comme l'ONU, jouent un rôle crucial en offrant des moyens efficaces pour influencer les gouvernements.

LES NATIONS UNIES

En décembre 1998, l'Assemblée générale de l'ONU à New York devrait adopter un projet de déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et institutions de promouvoir et de protéger les droits humains et les libertés fondamentales. Connue sous le nom de Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, elle a été proposée conjointement par le Canada et la Norvège il y a 13 ans et adoptée ce printemps à la 54^e session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU.

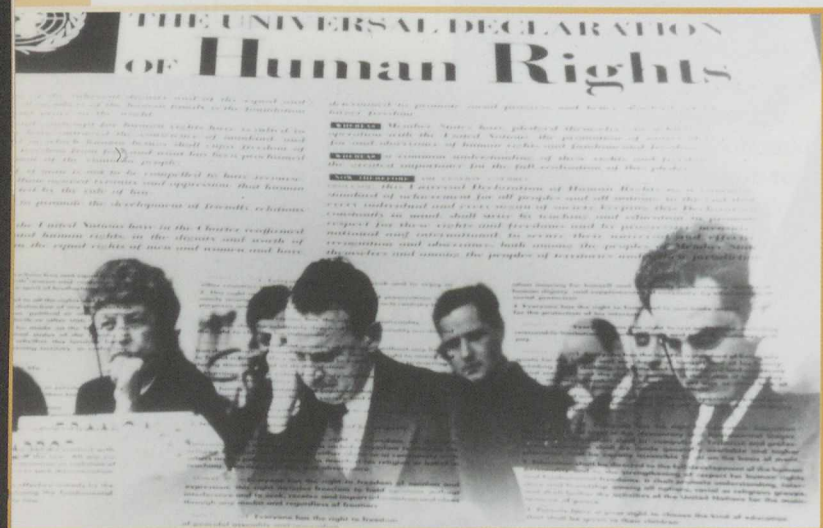
Cette Déclaration affirme les droits de ceux et celles qui défendent les droits de la personne partout dans le monde. Son adoption soulignera de façon fort appropriée le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'objectif ultime du Canada est d'intégrer le rôle du haut commissaire de l'ONU aux Droits de l'homme et d'autres mécanismes des droits humains à l'action de l'ONU dans les secteurs des affaires politiques, de la sécurité et du développement.

Durant la session de cette année de la Commission des droits de l'homme, le Canada a piloté un plus grand nombre de résolutions que tout autre pays. Ces résolutions concernaient :

- le droit à la liberté d'opinion et d'expression;
- la prise en compte des droits fondamentaux des femmes à la grandeur du système des Nations unies;
- l'élimination de la violence contre les femmes;
- le groupe de travail sur un projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones;
- les droits de l'homme et les exodes massifs;
- l'application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne;
- l'impunité (c'était la première fois que la question clé de l'impunité dans les cas de violation des droits de la personne figurait à l'ordre du jour de l'ONU).

• suite à la page 10



Affiche des Nations unies pour la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

MARS

Le 23 MARS
Conférence commémorative O.D. Skelton : « Des raisons de se réjouir : La politique étrangère dans un monde transformé », Université Memorial, St. John's (Terre-Neuve)

JUIN

Du 22 au 24 JUIN
Vienne plus cinq : Forum international des ONG, Centre des conférences du gouvernement, Ottawa (Ontario)

JUIN

Le 22 JUIN
Le ministre Axworthy procède au lancement du rapport annuel, *Le système des droits humains à l'ONU : bilan 1997*, lors du Forum international des ONG sur les droits humains « Vienne plus cinq », Ottawa (Ontario)

JUILLET

Du 23 au 25 JUILLET
Symposium : « L'artiste et les droits de la personne », Centre national des Arts, Ottawa (Ontario)

SEPTEMBRE

Du 10 au 12 SEPTEMBRE
Conférence : « Les droits de la personne et l'Internet », Hôtel Radisson, Montréal (Québec)

• suite de la page 9

PROMOTION BILATÉRALE DES DROITS DE LA PERSONNE

Le Canada fait activement la promotion des droits de la personne dans les pays où il croit que des améliorations seraient souhaitables. Au cours des deux dernières années, le Canada a entretenu un dialogue avec la Chine, l'Indonésie et Cuba sur la question des droits de la personne et il collabore avec ces pays dans un certain nombre de domaines. Nous commençons à constater qu'il y a des avantages à maintenir cet engagement.

CUBA

- La déclaration conjointe signée avec Cuba l'an dernier traite d'un certain nombre d'enjeux économiques, politiques, judiciaires et sociaux, et il y est expressément fait mention des droits de la personne.
- Depuis, nous avons entretenu un dialogue avec Cuba, notamment par le biais de forums portant spécialement sur les droits des femmes et des enfants ainsi que de discussions sur le rôle des organisations non gouvernementales. La libération de plusieurs centaines de prisonniers politiques est un signe que Cuba prend des mesures pour s'ouvrir davantage.

INDONÉSIE

- L'an dernier, lors de la rencontre entre le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, et son homologue indonésien, il a été convenu que les deux pays coopéreraient sur des questions liées aux droits de la personne et au bon gouvernement. Le Canada est le seul pays ayant une commission des droits de la personne qui compte un programme officiel de coopération avec la Commission des droits de la personne de l'Indonésie, un organisme bien établi qui a critiqué ouvertement le gouvernement indonésien. Des parlementaires canadiens se sont rendus en Indonésie pour y observer la situation de première main.



photo : John Rodsted

CHINE

- L'an dernier, lorsque le premier ministre Chrétien a rencontré le président de la Chine, les deux dirigeants ont convenu d'être les hôtes d'un forum sur les droits de la personne. Ce forum, au cours duquel des discussions franches ont eu lieu, a été tenu plus tôt cette année en Colombie-Britannique. Des observateurs de plusieurs États asiatiques avoisinant la Chine y ont également participé. Un autre forum devrait avoir lieu cette année en novembre. Certains signes donnent à penser que la Chine réagit positivement au dialogue permanent avec le Canada et d'autres nations. Cette année, par exemple, elle a accepté de signer la Convention de l'ONU sur les droits civils et politiques, elle a libéré deux dissidents bien connus et elle a permis la visite de grands défenseurs des droits de la personne, comme la haut commissaire de l'ONU aux Droits de l'homme, M^{me} Mary Robinson.

LE TRAVAIL DES ENFANTS

- Le Canada appuie sans réserve l'action de l'Organisation internationale du travail en vue de faire adopter en 1999 une nouvelle convention qui abolirait les formes les plus préjudiciables du travail des enfants.
- L'an dernier, le ministre Axworthy a annoncé la création du Fonds de lutte contre l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine pour appuyer des initiatives du secteur privé canadien destinées à contrer l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine au plan international. L'information sur le financement des projets est disponible sur le site Internet du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (www.dfait-maeci.gc.ca); cliquez sur la rubrique « Questions sociales » dans le groupe « La politique ».

LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE

L'exploitation d'enfants-soldats englobe le grand nombre de garçons et de filles qui servent dans des armées et des groupes rebelles comme cuisiniers, porteurs, messagers, espions, manœuvres et esclaves sexuels.

- En avril 1998, à la suite de réunions avec le représentant spécial de l'ONU chargé d'examiner les répercussions des conflits armés sur les enfants, M. Olara Otunnu, le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international ont annoncé que le Canada apporterait son aide à quatre projets, d'une valeur de 650 000 \$, visant à éliminer le recours aux enfants-soldats. Par exemple, des projets dans le Nord de l'Ouganda et au Libéria visent à mettre fin aux enlèvements d'enfants par des soldats rebelles, à appuyer les démarches pour obtenir la libération des enfants enlevés, et à faciliter le repérage et la réinstallation des enfants qui ont réussi à échapper à la captivité.



photo : John Rodsted

N O V E M B R E

Du 23 au 27

NOVEMBRE

Visite officielle au Canada de la haute commissaire de l'ONU aux Droits de l'homme et ex-présidente de l'Irlande, M^{me} Mary Robinson. M^{me} Robinson participera à diverses activités qui se dérouleront un peu partout au Canada pour souligner le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Sa visite servira à mettre en relief l'engagement du Canada à l'endroit du programme des droits humains de l'ONU et l'importance que nous attachons au message central de la Déclaration universelle des droits de l'homme — des droits pour tous.

Du 26 au 29

NOVEMBRE

Conférence internationale : « Droits universels et valeurs humaines : un plan pour la paix, la justice et la liberté », Sheraton Grande Hotel, Edmonton (Alberta). Parrainée par la section de l'Ouest de la Fondation canadienne des droits humains et appuyée par le MAECI, cette conférence aura comme conférencier principal la haute commissaire de l'ONU aux Droits de l'homme, M^{me} Mary Robinson. Pour plus d'information, veuillez composer le (403) 453-2638 ou vous informer par courrier électronique : hrc@tnc.com

O C T O B R E

Du 2 au 4 octobre

Conférence : « Le trait d'union entre le national et l'international : Les droits de la personne au XXI^e siècle », Faculté de droit, Université de Toronto, Toronto (Ontario). Le MAECI a appuyé l'organisation de la conférence.

Du 8 au 10 octobre

Atelier : « Les droits économiques, sociaux et culturels 50 ans après l'adoption de la Déclaration universelle », Faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.). Le MAECI a appuyé la participation de spécialistes internationaux des droits de la personne à l'atelier.

L'EXPLOITATION SEXUELLE**DES ENFANTS**

- En mars 1998, le Canada a tenu à Victoria le Sommet international (« Out from the Shadows ») sur les jeunes victimes d'abus sexuels. Les 55 jeunes venus des quatre coins des Amériques, tous victimes d'une forme quelconque d'exploitation sexuelle, ont, durant cette rencontre, mis au point une déclaration et un plan d'action dont le Canada fait aujourd'hui la promotion à l'ONU et au sein d'autres organisations multilatérales.

- Pour donner suite au Sommet de Victoria et en association avec des ONG canadiennes, le Canada finance des projets destinés aux jeunes victimes d'exploitation sexuelle au Brésil, en République dominicaine, au Honduras, en Bolivie, au Pérou et au Chili. Ces projets mettront l'accent sur la thérapie et la réadaptation, l'éducation et la formation, ainsi que la réintégration dans le milieu de travail et la communauté.

- Des amendements ont été apportés au Code criminel du Canada pour permettre de traduire en justice les Canadiens qui exploitent sexuellement des enfants à l'étranger.



photo : John Rodsted

LA STRATÉGIE DU CANADA POUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES INTERNATIONALES

- Le ministre Axworthy a annoncé la nomination de M. Blaine Favel au poste de conseiller aux Affaires autochtones internationales le 9 janvier 1998.
- M. Favel fournit des conseils sur les positions canadiennes concernant les questions autochtones aux Nations unies, à l'Organisation des États américains et auprès d'autres organisations internationales. De plus, il formule des recommandations destinées à renforcer la politique concernant le commerce autochtone international.

LES DROITS DES FEMMES

- Le Canada a joué un rôle dans la création en 1994 du poste de rapporteur spécial de l'ONU sur la violence à l'égard des femmes et, en 1997, il a piloté à la Commission des droits de l'homme de l'ONU une résolution qui a conduit au renouvellement du mandat du rapporteur.
- Le Canada a réussi à faire inclure dans le statut de la Cour criminelle internationale adopté à Rome en juillet 1998 une disposition relative à la situation des femmes dans les conflits armés.

Pour plus d'information, y compris sur la Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, voir « Points saillants des activités internationales du Canada pour promouvoir l'avancement de la femme (1990-1997) » sur le site Internet de Condition féminine Canada (www.swc-cfc.gc.ca).

LE PARTENARIAT ENTRE LE CANADA ET LA NORVÈGE : LA DÉCLARATION DE LYSÇEN

- Le ministre Axworthy et son homologue norvégien, M. Knut Vollebæk, ont signé la Déclaration de Lysçen à Bergen, en Norvège, le 11 mai 1998.
- Aux termes de la Déclaration, le Canada et la Norvège conviennent d'un cadre de consultations et d'actions concertées dans les dossiers suivants : les mines terrestres; l'établissement d'une cour criminelle internationale; les droits de la personne; le droit humanitaire international; les femmes et les enfants en situation de conflit armé; la prolifération des armes légères; les enfants-soldats; le travail des enfants; la coopération dans le nord de l'Arctique.
- Comme suite à la Déclaration, le Canada et la Norvège aident au déminage de la Bosnie. L'armée bosniaque a dû interrompre son travail de déminage parce qu'elle ne disposait pas de l'assurance nécessaire pour accomplir ses tâches selon les normes permettant l'utilisation du sol par les civils. Le Canada et la Norvège ont accepté de cofinancer une assurance durant deux ans, ce qui a permis à l'armée bosniaque d'augmenter de 70 p. 100 sa force de déminage.

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP), un organisme qui est indépendant du gouvernement, veille à ce que les droits à l'égalité soient compris et respectés au Canada. Au plan international, la CCDP partage son expertise avec ceux qui veulent créer ou renforcer des commissions des droits de la personne dans d'autres pays et elle assiste des organisations qui œuvrent directement dans le domaine des droits de la personne plutôt que des gouvernements spécifiques.

La Commission fait partie d'un réseau d'organisations nationales des droits de la personne qui agissent sous les auspices des Nations unies.

Voir les articles sur la Cour criminelle internationale, page 1; Makwa International : un projet de partenariat entre peuples autochtones, page 6; la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, page 15.

photo : Laurie Wiseberg

**D É C E M B R E****LE 10 DÉCEMBRE**

Commémoration formelle du cinquantenaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Assemblée générale de l'ONU, New York

Le Canada participera à la cérémonie organisée par les Nations unies.



photo : Tyler Zettel

Il y a 25 ans, l'Administration centrale du ministère des Affaires extérieures, aujourd'hui le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), déménageait dans ses nouveaux locaux de l'édifice Lester B. Pearson, au 125, promenade Sussex. Depuis sa création en 1909, le Ministère avait

occupé différents locaux au centre-ville d'Ottawa, allant de modestes bureaux au-dessus d'un salon de coiffure pour hommes à de prestigieux locaux dans l'édifice de l'Est, sur la colline du Parlement.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le nouvel édifice permettait de regrouper sous un même toit la plupart

des employés du Ministère auparavant dispersés aux quatre coins de la ville. Situé au confluent de la rivière Rideau et de la rivière des Outaouais, l'édifice Pearson est littéralement ancré dans le roc du Bouclier canadien.

Il était pleinement justifié que l'édifice porte le nom de « Mike » Pearson. Celui-ci était non seulement un ancien premier ministre et un lauréat du prix Nobel de la paix, mais il a aussi été longtemps associé au Ministère. Il y a 70 ans, il a été un des premiers employés recrutés par le Service extérieur canadien. Vingt ans plus tard, il a amorcé une carrière politique et a été nommé secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est durant la période où il fut premier ministre (1963-1968) que M. Pearson approuva la construction d'un édifice sur un emplacement situé le long de ce que l'on appelle le « Parcours d'honneur », non loin des résidences officielles du premier ministre et du gouverneur général. Lorsque la décision de donner le nom de M. Pearson à cet édifice a été prise, moins d'une semaine avant sa mort en 1972, « l'admiration et l'affection » que lui portait le Ministère étaient évidentes.

PALAIS PEARSON OU CHEZ MIKE

En témoignent les propos que lui adressait avec une pointe d'humour le sous-secrétaire Ed Ritchie, selon lesquels cet édifice pourrait bien s'appeler le « Palais Pearson » ou « Chez Mike ».

Le 1^{er} août 1973, Sa Majesté la reine Elizabeth II a inauguré officiellement l'édifice Lester B. Pearson. Comme elle le faisait remarquer alors, « la prévenance, la tolérance et le sens de la justice, tout comme son entrain et son optimisme contagieux, constituaient les grandes qualités de Lester Pearson. Si l'atmosphère à l'intérieur de cet édifice finit par refléter ces qualités, ce sera une source d'inspiration sans égale pour les personnes qui y travaillent ». Le 2 novembre 1998, une journée « portes ouvertes », à laquelle sera convié le public, commémorera le 25^e anniversaire de l'édifice.

« la prévenance, la tolérance et le sens de la justice, tout comme son entrain et son optimisme contagieux, constituaient les grandes qualités de Lester Pearson. Si l'atmosphère à l'intérieur de cet édifice finit par refléter ces qualités, ce sera une source d'inspiration sans égale pour les personnes qui y travaillent »

SA MAJESTÉ LA REINE ELIZABETH II
Le 1^{er} août 1973



• PORTES OUVERTES •

Le 2 novembre 1998

N A T I O N S

• ACTUALITÉS •



CITATION

Pour une vision de l'Amérique du Nord

Extraits d'un discours du ministre Axworthy prononcé à Chicago, Illinois, le 9 septembre 1998, lors d'une réunion du Mid-America Committee.

Si nos pays peuvent trouver la bonne formule de coopération à l'échelle nord-américaine, non seulement ils en profiteront mais ils fourniront un important modèle de coopération régionale dans un monde fluide et incertain.

Jusqu'à maintenant, notre attention a surtout été concentrée sur le libre-échange nord-américain. Mais la mondialisation signifie davantage que des échanges commerciaux plus libres. Il existe toute une gamme de questions communes qu'il nous faut aborder ensemble. Nous devons regarder vers l'avant et créer notre vision de la communauté nord-américaine. Le défi consiste donc à développer une « identité » nord-américaine suffisamment discrète pour ne pas empiéter sur l'espace de nos histoires et de nos cultures respectives.

Les enjeux dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles, par exemple, revêtent une importance fondamentale pour le bien-être de tous les Nord-Américains. La gestion efficace de notre environnement commun nous commande de concevoir des solutions avant que les problèmes ne deviennent aigus. Le changement climatique est un dossier où la coopération nord-américaine offre beaucoup de possibilités. Un arrangement nord-américain sur l'échange de droits d'émission pourrait offrir au reste du monde un modèle de coopération entre des pays à des stades différents de développement.

La mise en place, à nos frontières, de formalités intégrées pour les mouvements légitimes des biens et des personnes, mais qui par ailleurs sont des barrières efficaces contre le crime, le terrorisme et le narcotrafic, est un autre secteur clé. Et la création de corridors continentaux de transport pourrait offrir des avantages majeurs aux collectivités locales s'ils sont conçus avec un apport significatif de ces collectivités et dans le respect de l'environnement durable.

NIGÉRIA

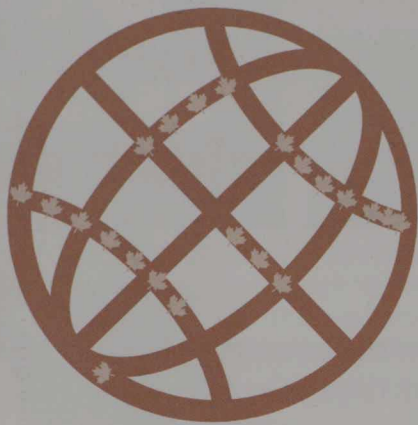
Pays aux prises avec une performance préoccupante au chapitre des droits de la personne, le Nigéria a pris l'engagement ferme d'avancer sur la voie de la démocratie et de la transparence, et le Canada a promis de l'aider à y parvenir.

Les relations entre le Nigéria et la communauté internationale se sont gravement détériorées en 1993 suite à l'annulation du résultat des élections. Sous la gouverne du régime militaire du général Sani Abacha, les relations ont atteint un état de crise avec l'exécution, en 1995, du poète et militant environnementaliste Ken Saro-Wiwa, et de huit autres militants des droits de la personne. Le Canada a dénoncé vigoureusement ces exécutions et la répression généralisée dans le pays.

Depuis la mort du général Abacha le 8 juin 1998, le nouveau chef de l'État, le général Abdulsalam Abubakar, a mis en place plusieurs réformes importantes vers la démocratisation. La plupart des prisonniers politiques ont été libérés; les restrictions sur les activités des syndicats ont été levées; les cinq partis politiques officiellement autorisés par le régime Abacha ont été abolis; une nouvelle commission électorale nationale indépendante a été créée, et de nouvelles élections libres sont prévues pour le premier trimestre de 1999.

Ces gestes répondent à la plupart des préoccupations exprimées par le Canada ces dernières années. En conséquence, le Canada s'apprête à rétablir ses relations avec le Nigéria. La visite récente dans ce pays du secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) David Kilgour marquait le début de ce processus. Dans un premier temps, un diplomate canadien sera posté à l'ambassade des États-Unis. La réouverture du haut-commissariat du Canada est également sérieusement étudiée. Le Canada a par ailleurs offert une assistance financière et technique destinée à appuyer la transition du Nigéria vers la démocratie.

Compte tenu du passé récent du Nigéria, l'optimisme du Canada est tempéré par une évaluation réaliste des défis auxquels le pays est toujours confronté. Tout indique néanmoins que le Nigéria progresse de façon significative dans la bonne direction.



Centre Canadien pour le développement de la politique étrangère

Les citoyens et citoyennes qui s'intéressent à la politique étrangère canadienne peuvent contribuer à sa formulation grâce au Centre canadien pour le développement de la politique étrangère. Le Centre a été créé pour refléter la conviction du gouvernement qu'une implication active du public débouche sur une politique qui sert mieux les intérêts des Canadiens et des Canadiennes. Les dossiers dans lesquels le Centre a été actif vont du maintien de la paix à l'aide au développement en passant par les droits de la personne, la liberté de presse, les télécommunications et la résolution de conflits.

Le Centre rejoint les Canadiens et les Canadiennes en organisant diverses activités et en administrant un fonds qui appuie des projets servant à définir des options de politique. Certains des événements récents organisés par le Centre incluent :

- Le Forum national — une série de rencontres à travers le pays servant à promouvoir l'échange d'idées sur des sujets spécifiques. Le Forum de cette année portait sur les questions arctiques et nos relations avec d'autres nations circumpolaires. Ces discussions ont permis d'aider à élaborer l'approche canadienne en vue de la réunion du Conseil de l'Arctique, qui regroupait huit nations arctiques sous les auspices du Canada les 17 et 18 septembre à Iqaluit. À cette occasion, les ministres, les représentants autochtones et les autres participants ont discuté des plans et priorités pour encourager la coopération sur les questions sociales, économiques et environnementales.
- Une table ronde impliquant des experts et des organisations non gouvernementales (ONG) et portant sur l'usage limité des armes légères dans les conflits domestiques autour du monde.
- Coprésidence de la conférence « Les droits de la personne et l'Internet » au cours de laquelle les participants ont discuté de l'utilisation d'Internet comme outil pour la protection et la promotion des droits de la personne, et la façon dont le Canada peut exercer un leadership dans ce domaine. Cette conférence a permis de servir de complément aux discussions que le Centre entretient pour promouvoir la coopération entre le gouvernement et les ONG sur les droits de la personne.

Visitez notre site Web : www.cfp-pec.gc.ca

Nous vous invitons à participer à nos activités.





L'interdiction complète des mines terrestres

La Convention d'Ottawa et la participation du public



Le Fonds canadien contre les mines, une initiative de 100 millions de dollars annoncée en décembre 1997 par le premier ministre Chrétien, est utilisé pour procéder à des activités de déminage, prêter assistance aux victimes, mettre au point des technologies nouvelles et aider les pays signataires à se conformer au traité.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel* a été signée par 122 pays à Ottawa les 3 et 4 décembre 1997.

Le monde entier a été témoin de la signature de ce traité historique juridiquement contraignant, qui instaure de nouvelles normes internationales contre les mines antipersonnel. À cette occasion, le Canada a annoncé qu'il allait créer un fonds de 100 millions de dollars sur une période de cinq ans pour la mise en œuvre complète de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Les 131 pays qui ont signé la Convention jusqu'à présent se sont engagés à :

- interdire l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel;
- fournir des données sur leurs stocks de mines antipersonnel et sur leurs programmes nationaux d'action contre celles-ci;
- détruire toutes leurs mines antipersonnel dans les quatre ans qui suivent l'adoption de la Convention;
- détruire, d'ici dix ans, les mines antipersonnel dans les zones minées;
- coopérer aux mesures d'application de la Convention.

Depuis la signature, on appelle familièrement le traité « Convention d'Ottawa ». Le nom « Ottawa » est ainsi entré dans le vocabulaire de la communauté internationale, s'ajoutant à la liste des villes les plus connues du Canada. C'est un dosage entre la diplomatie d'État traditionnelle, la défense des intérêts publics par des organisations non gouvernementales et l'engagement à titre individuel qui est au cœur de la réussite de la première partie du processus devant mener à la création d'un monde débarrassé de ces mines. Pour appuyer cet engagement, le ministre Axworthy lançait le 21 septembre 1998, en coopération avec Action Mines Canada et la Croix-Rouge, le Programme de sensibilisation à l'action contre les mines. Action Mines Canada recevra 300 000 \$ pour appuyer ses activités dans la campagne pour l'interdiction des mines antipersonnel. Dans le cadre de ce programme, six ambassadeurs représentant les jeunes qui appuient l'action contre les mines viennent d'être nommés. Leur rôle sera de travailler avec des groupes locaux

d'action contre les mines de façon à sensibiliser les éducateurs et les militants à travers le Canada aux défis posés par les mines antipersonnel.

Ces ambassadeurs-jeunesse sont de jeunes diplômés universitaires avec une formation en éducation communautaire et sont parfaitement renseignés sur toutes les questions touchant les mines antipersonnel. Ils sont prêts à visiter des écoles, des groupes communautaires et des universités pour favoriser la mise en contact de la population avec les mouvements nationaux et internationaux d'action contre les mines.

Pour savoir comment s'impliquer, ou pour communiquer avec un ambassadeur-jeunesse dans leur région, les personnes intéressées peuvent téléphoner à l'Équipe d'action contre les mines au (613) 944-1643.

Vous pouvez aussi vous procurer notre CD-ROM intitulé « Interdisons les mines terrestres! Le Processus d'Ottawa et le mouvement international d'interdiction des mines terrestres », et d'autre documentation en composant le 1 800 267-8376 (numéro sans frais) ou le (613) 944-4000.

Visitez notre site Web : www.mines.gc.ca

**Nom officiel : Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.*

Quarante États ayant maintenant déposé leur instrument de ratification devant le secrétaire général des Nations unies, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel aura force de loi internationale le 1^{er} mars 1999.

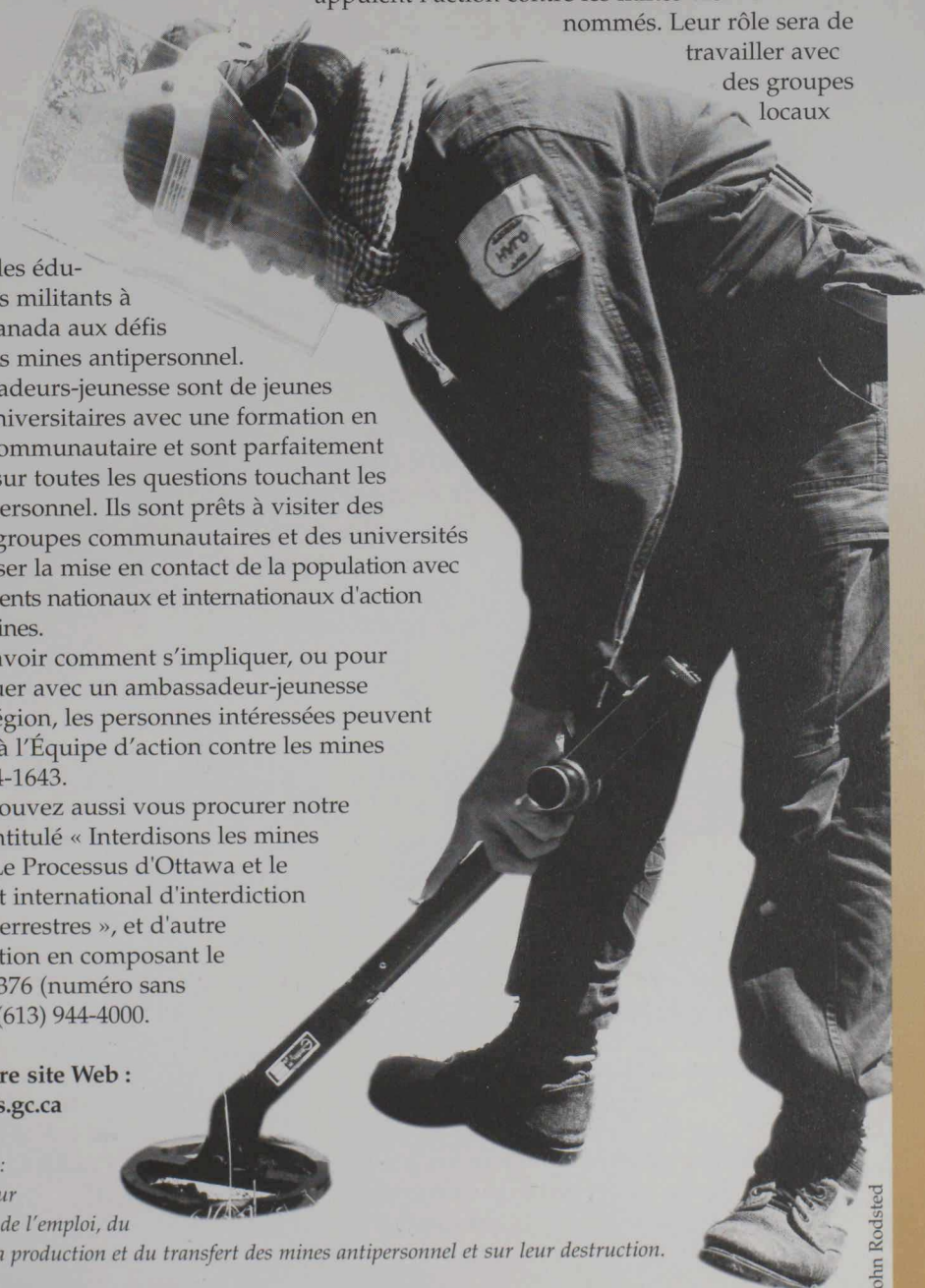


photo : John Rodsted

Nouvelles en BREF

Le Canada obtient un siège au Conseil de sécurité de l'ONU

Le 8 octobre 1998, la candidature du Canada à un siège du Conseil de sécurité des Nations unies a été couronnée de succès. Le mandat de deux ans du Canada débutera le 1^{er} janvier 1999. Celui-ci a été élu au premier tour avec 131 votes. Cent soixante dix-sept États membres de l'ONU avaient le droit de vote à ces élections.

« Ce résultat représente une reconnaissance exceptionnelle, de la part des membres des Nations unies, du prestige dont jouit le Canada sur la scène internationale, a dit M. Axworthy. En élisant le Canada au Conseil de sécurité, ils ont reconnu ses titres de compétence dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Le leadership manifesté par le Canada dans des dossiers tels que celui de l'interdiction des mines antipersonnel, nos efforts entourant la création de la Cour criminelle internationale, ainsi que notre participation de longue date aux opérations de consolidation de la paix des Nations unies, font que notre pays est idéalement placé pour jouer un rôle efficace et constructif au sein du Conseil de sécurité et pour aider celui-ci à faire face aux défis qui l'attendent à l'aube de XXI^e siècle. »

Le Conseil de sécurité est l'entité par excellence pour assurer la sauvegarde et la promotion de la paix et de la sécurité internationales. L'un des principaux objectifs du Canada au cours de ce mandat sera d'inscrire au nombre des priorités du Conseil les préoccupations touchant la sécurité des personnes. Ces préoccupations englobent des questions comme la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales. Le Canada œuvrera aussi pour accroître l'efficacité et la transparence du Conseil de sécurité, et pour le rendre plus attentif aux points de vue légitimes des États membres.



Quelques mots sur ce MAGAZINE

En démocratie, les politiques gouvernementales reflètent idéalement la volonté de citoyens bien informés, qui prennent leurs décisions à la lumière d'une connaissance solide des faits.

Canada — Regard sur le monde favorisera cette connaissance. Au Canada, il ne manque pas de publications d'excellente qualité, imprimées ou électroniques, destinées aux universitaires et à d'autres spécialistes des affaires étrangères.

De par son contenu et son traitement de l'information, ce magazine s'adresse à un autre auditoire. Il fournira à tous les Canadiens et Canadiennes un bref aperçu des questions de politique étrangère de l'heure et ce, dans une perspective canadienne.

Chaque numéro portera sur un thème central de la politique étrangère canadienne. Pour ce premier numéro, il s'agit des droits de la personne. Le magazine informera aussi les lecteurs des derniers développements en

matière de politique étrangère, traitant notamment des initiatives, réactions et contributions du Canada dans ce domaine. Il abordera divers aspects de nos relations avec les autres nations, tant au plan bilatéral que dans le cadre de l'appartenance du Canada à des organisations internationales, comme les Nations unies.

Bien que ce magazine puisse répondre aux besoins de certains lecteurs, pour ceux et celles qui voudront en savoir davantage,

nous fournirons, chaque fois que cela sera possible, des renvois à d'autres sources.

La rédaction

SAVIEZ-VOUS QUE...

le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada compte **128 missions et 29 bureaux satellites** à travers le monde, dans des grandes villes dont les noms vont de Abidjan à Zagreb;

le Canada est le seul pays au monde à appartenir à la fois au **Groupe des huit pays les plus industrialisés (G-8)**, au **Commonwealth** et à la **Francophonie**;

la frontière entre le Canada et les États-Unis demeure **la plus longue frontière non défendue dans le monde**, et ce, depuis le début du XX^e siècle;

le directeur-général fondateur de l'Organisation mondiale de la santé était un Canadien, le D^r Brock Chisholm;

le Bureau des passeports émet environ **1 million** de passeports chaque année.



Pour plus de renseignements

ou pour vous abonner, n'hésitez pas à communiquer avec nous :

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex, C-2
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

Téléphone : (613) 944-2076
Télocopieur : (613) 944-1031
Site Web : www.dfait-maeci.gc.ca/canada-magazine

Canada — Regard sur le monde est publié sous la direction de :
Richard M. Bégin
Direction des services de communications (BCS)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Note : Certaines photos ont été coupées en raison de contraintes d'espace.

